



## Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF**

### **Procès-verbal de la Réunion du 7 septembre 2023**

#### **Membres présents (présentiel ou visioconférence) :**

Gwenaëlle NOURY, Présidente  
Stéphanie DAVAL, Secrétaire Générale  
Pascal HENRY, Membre Président CSN Sports Extrêmes  
Guillemette ANCELET, Membre Présidente CSN Patinage Artistique  
Patrice MAURIN, Vice-président  
Florian OTAÏ, Membre  
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse  
Alexandra BOCH, Membre Présidente CSN Bob Luge Skeleton  
Huguette LONDY, Membre  
Patrick RIVERA, Membre  
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet

#### **Membres représentés :**

#### **Invités :**

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral  
Djamel CHEIKH, DTN

#### **Membres ou invités absents et excusés :**

Maître Laurent PLAGNOL, Avocat  
Raphaël CABON, Trésorier Général  
Noël MORARD, Membre Président CSN Curling,  
Marien de la ASUNCION, Membre Président CSN Danse sur Glace  
Laurent MOREAU, Membre Président CSN Patinage Artistique Synchronisé (présent de manière non continue)

*La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres). Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif est réuni sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- *Désignation d'un secrétaire de séance,*
- *Projet de Statuts et de Règlement Intérieur révisés de la Fédération,*
- *Questions diverses.*

Mme Noury commence par rappeler à tous l'obligation de confidentialité de nos débats au sein de l'ensemble des instances dirigeantes, en application de l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

Divers échanges ont lieu dès le début de la réunion.

Gwenaëlle Noury revient sur l'actualité fédérale. Ce dernier weekend a été sympathique et chargé. D'un côté la FFSG était présente sur le Martin Fourcade Festival : la piste de poussée de Bobsleigh a fait fureur, et elle tient à adresser des remerciements spéciaux à Alexandra Boch et aux jeunes bobeurs pour leur investissement remarquable...

Elle a pu y faire de belles rencontres, notamment la Président de la Fédération de Ski, des membres de l'Ans, mais aussi Vincent Jay, porteur du projet JO 2030, de même que le Directeur du magazine l'Equipe.

Alexandra Boch confirme n'avoir eu également que des retours positifs et que Martin Fourcade avait déjà demandé à ce que nous puissions être présents l'an prochain.

Elle souligne la qualité du public averti de même que le fait qu'il y ait déjà des retombées car elle reçoit des demandes pour la piste de poussée.

D'un autre côté, se tenait à Lyon le monitoring des programmes des Seniors en vue des compétitions internationales à venir de la saison : échanges entre les athlètes, les juges et les entraîneurs, en présence de la Direction Technique Nationale. L'exercice s'est passé dans la bonne humeur et de manière très constructive, avec de belles choses sur la glace, de belles progressions de l'avis général.

Agathe Jeanne s'est coupée en deux pour couvrir les 2 événements et les sportifs apprécient l'amélioration de la communication fédérale centrée sur le sport.

Djamel Cheikh annonce qu'au niveau RH, Géraldine Zimmermann, nouvelle DTN Adjointe, a pris officiellement ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre. Il a eu une réunion ce jour avec le Creps de Reims dans les locaux de la FFSG pour affiner nos conventions pour les formations BP et il est heureux d'annoncer que la FFSG travaille de manière fructueuse avec cet établissement.

Il nous informe également du recrutement d'un autre cadre pour le PA/DG pour la partie relève et détection : Stanick Jeannette a été recruté alors que 2 candidats étaient sur le poste. Le processus de recrutement a fait l'objet de 2 entretiens pour les 2 candidats. Il nous rejoint officiellement au 1<sup>er</sup> novembre et sans doute anticiperons nous ce recrutement au 1<sup>er</sup> octobre.

Stéphanie Daval précise également que côté RH, un remplaçant a été trouvé pour Oriane Gimenez le temps de son congé parentalité : Yanis Kadri. Des discussions sont en cours sur la date de prise de poste et le montant de sa rémunération.

Gwenaëlle Noury précise aussi que Raphaëlle Mathou, jeune stagiaire sur l'évènementiel, a débuté le 1<sup>er</sup> septembre pour assister Emma Restaino.

Elle précise aussi que le lendemain de la dernière réunion du Bureau Exécutif, elle a été saisie par l'Intégrité d'une demande de saisines de la Commission Disciplinaire et que 5 saisines ont alors été lancées, comme annoncé sur le groupe WhatsApp d'échanges entre les membres du Bureau Exécutif. Elle souligne que ces procédures sont soumises à confidentialité.

Laurent Moreau a tenu à s'excuser de son absence et a indiqué à Stéphanie Daval souhaiter porter les messages suivants :

- Il est totalement d'accord avec la mise à jour de la règle de sélection en PAS proposée par le DTN,
- La French Cup sera élargie en interclubs et sera ouverte aux N2,
- La CSN PAS fera son séminaire de rentrée à Montpellier,
- Le regroupement Novices à Louviers fin octobre sera un succès.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

*Stéphanie DAVAL est désignée secrétaire de séance.*

## **II. Projet de Statuts et de Règlement Intérieur révisés de la Fédération**

Gwenaëlle Noury rappelle que la FFSG a reçu la réponse du Ministère concernant la question posée sur les pouvoirs et que chacun des membres du Bureau Exécutif en a été destinataire.

Stéphanie Daval rappelle qu'il y a une semaine, elle a adressé à l'ensemble des élus du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral la V10 des Statuts modifiés et la V6 du Règlement Intérieur, lesquelles contenaient les mises à jour proposées suite aux réunions des instances dirigeantes.

Ludovic Le Guennec revient sur les 3 réunions du Conseil Fédéral, soit 2 sessions informelles de lecture commune et une réunion plénière du Conseil. Concernant les 2 réunions informelles, le but était de lire en commun et de faire un tour des questions des membres ou de leurs observations.

Sur les Statuts, les membres du Conseil Fédéral n'ont pas soulevé de sujets majeurs mais des propositions d'adaptation qui ont permis de générer la V10.

Pour le Règlement Intérieur, une réunion informelle a eu lieu ce mardi soir. Cela a permis de constater de petites interrogations qu'il a synthétisé dans un document transmis il y a moins d'une heure à Stéphanie Daval. Il y a finalement moins d'interrogation sur le Règlement Intérieur que sur les statuts. Ludovic Le Guennec pense que la Commission de Révision des Textes Fédéraux a relativement bien travaillé...

Désormais le Conseil Fédéral attend le retour du Ministère chargé des Sports pour savoir les articles que nous devons retravailler. Ludovic Le Guennec souligne qu'il y a eu un très bon accueil du Conseil Fédéral par rapport au travail mené, tout le monde en est satisfait, y compris celles et ceux qui ont l'habitude d'être critiques (à juste titre).

Stéphanie Daval demande s'il y aura une réunion plénière du Conseil Fédéral sur le Règlement Intérieur ou si le Conseil souhaite attendre le retour du Ministère chargé des Sports pour se réunir. Pour Ludovic Le Guennec, le Conseil Fédéral propose d'attendre. Stéphanie Daval précise que nous n'avons pas de retour à ce jour. Ludovic Le Guennec espère aussi un retour pour fin septembre.

Stéphanie Daval indique qu'elle fera un mail à la Direction Juridique du Ministère en ce sens, notamment avec la perspective de nos sessions de présentation aux clubs en vue de l'Assemblée Générale.

Elle reprend la liste de points qu'elle a noté, qui lui sont revenus depuis que les projets ont été adressés au Ministère chargé des Sports et aux élus, et qui restent à écrire ou préciser :

- Ajout du référent radicalisation dans la liste dédiée aux pouvoirs du Président, et dans la même liste précision que le Médecin référent SMR doit être membre de la Commission Médicale,
- Règle de désignation des Présidents de Commissions Disciplinaires et de la CSOE : ces règles n'existent pas à ce jour,
- Règles de révocabilité de divers organes.

Gwenaëlle Noury et Stéphanie Daval demandent quelles sont les questions et observations des membres du Bureau Exécutif sur les nouveaux projets soumis.

Patrice Maurin souhaite revenir sur la composition des CSN. Il s'excuse d'y revenir tardivement. Il craint que la dernière proposition faite et inscrite dans les textes ne rompe l'équilibre et cette représentation tripartite souhaitée. Stéphanie Daval, rappelle-t-il, lui a opposé un problème de temporalité dans le processus qu'il propose. Mais selon lui une bonne CSN c'est 3 + 1 (3 membres soit un Président de club, un Entraîneur de club et un Officiel d'Arbitrage + 1 Président de CSN).

Il est gêné par la partie des membres désignés par le Président CSN... Il suggère que le Président de CSN propose une liste, laquelle sera validée par l'Assemblée de discipline. Cela marie l'efficacité de la composition, du choix du Président de CSN, et la démocratie du vote en Assemblée de discipline. Ludovic Le Guennec souligne que ce point a également été soulevé par le Conseil Fédéral : laisser la décision aux Assemblées de discipline.

Stéphanie Daval prend le temps d'expliquer pour les membres du Bureau Exécutif l'argument de la temporalité qu'elle a opposé à Patrice Maurin dans leurs échanges par mails. A savoir : les Présidents de CSN sont nommés après l'élection du Président de la FFSG, donc dans le meilleur des cas un instant de raison avant l'Assemblée de discipline, pour autant qu'après l'Assemblée des Groupements, le Conseil Fédéral se réunisse spontanément dans son intégralité sans respecter le délai de 3 jours de convocation pour statuer sur les candidats à faire nommer au Bureau Exécutif : la chronologie semble intenable et antidémocratique si on considère que l'Assemblée de discipline doit avoir la liste des candidats au moins 3 jours avant de voter.

Pour le Conseil Fédéral, selon Ludovic Le Guennec, la question de la validation de la nomination de membres de CSN par le Bureau Exécutif est à challenger. Stéphanie Daval revient sur une de ses propositions faites en CRTF : celle d'une validation de ces membres supplémentaires par le Conseil Fédéral, représentant les clubs / groupements.

Elle propose que l'on prévoit une réunion rapide avec le Conseil Fédéral, à laquelle participerait Patrice Maurin, pour aborder le sujet, voire que les Présidents de CSN assistent également à cette réunion.

Guillemette Ancelet revient sur la proposition des Présidents de CSN qui a pris du temps à émerger... On était parti sur 2+2+2 (Présidents de clubs, Entraîneurs, Officiels d'arbitrage) puis Marien de la Asuncion avait à juste titre fait remarquer qu'au sein de sa CSN il y avait des membres qui ne sont ni Président ni Entraîneur ni Officiel d'arbitrage et qui travaillent énormément et qu'il souhaitait une porte ouverte pour ce type de profils. Beaucoup d'autres présidents avaient fait ce constat, avec notamment également le problème des disciplines sans entraîneurs au sens « carte professionnelle ». Ce dernier problème selon Patrice Maurin doit être pallié par une dérogation à la règle.

Le Conseil Fédéral n'est pas contre cette règle de 1 à 3 membres complémentaires, car les membres du Conseil ont conscience que les compétences se trouvent partout, parmi notamment des gens ni Entraîneur, ni Président ni Officiel d'arbitrage. Mais le Conseil Fédéral émet un avertissement sur le fait que ce soit validé au final par le Bureau Exécutif.

Patrice Maurin précise qu'on peut déjà élargir de « Président » à « Dirigeant ». Ce qui importe c'est le point de vue du bénévole qui porte la politique du club, par opposition au point de vue de l'Entraîneur et de l'Officiel d'arbitrage. Guillemette Ancelet est aussi d'accord avec cette nuance. Stéphanie Daval et Gwenaëlle Noury également.

Il est suggéré d'examiner les règles de composition des CSN dans le cadre d'une réunion commune du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral ? Stéphanie Daval se rend d'ailleurs compte qu'elle a oublié de proposer une règle statutaire permettant la réunion commune des 2 organes de direction et d'administration. Elle proposera une phrase en ce sens dans la V11 des Statuts modifiés.

Guillemette Ancelet demande si l'on est obligé d'avoir la même structure dans toutes les CSN ? Stéphanie Daval pense que c'est important de rester dans une règle commune avec souplesse selon les cas, surtout dans une perspective de développement. Gwenaëlle Noury appuie ce raisonnement.

Pour Patrice Maurin, on peut travailler un système dérogatoire. Stéphanie Daval rappelle qu'il est déjà écrit. Patrice Maurin propose l'idée d'un système qu'on expérimenterait dans le temps et qu'on réviserait au gré de l'expérimentation. Stéphanie Daval lui oppose, avec regret, que modifier le Règlement Intérieur est une procédure lourde qui passe par l'Assemblée Générale, qu'il y a eu 2 modifications statutaires lourdes en 3 ans et qu'il est temps de proposer un outil stable et qu'on inscrit dans la durée pour la FFSG.

Ludovic Le Guennec convient de la bonne idée du principe d'une réunion commune entre le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral. Les membres du Bureau Exécutif valident tous cette idée.

Gwenaëlle Noury, Ludovic Le Guennec et Stéphanie Daval proposent de revenir au plus vite vers les membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral avec une date pour évoquer cette question sensible, avant même le retour du Ministère chargé des Sports.

Stéphanie Daval relance les questions et observations de chacun : la CRTF a besoin de retours et réactions pour avancer de nouveau.

Huguette Lundy a une question sur l'article 15.1 du Règlement Intérieur : relativement au commentaire de Ludovic Le Guennec sur les licences secondaires, gratuites, et qui donc pourraient faire l'objet d'augmentation artificielle du nombre de voix par un groupement en Assemblée de discipline. Mais il est vrai que c'était déjà le cas du système des extensions auparavant. L'inquiétude d'Huguette Lundy porte aussi sur les demandes de subventions des clubs, lesquelles se font souvent sur la base du nombre de licences. Pour rappel c'est aussi pour cela qu'on a distingué sur le Coin des Licences le nombre de licences et celui de licenciés.

Ludovic Le Guennec voulait juste mettre en avant le risque dans son commentaire. On l'a identifié il existe et le cas échéant un groupement qui aurait de telles pratiques serait susceptible de poursuite disciplinaire, car cela s'apparenterait à de la fraude, le risque étant minime car à notre connaissance il ne s'est pas avéré jusqu'alors...

Patrice Maurin souhaite encore revenir sur la CFEC. Il trouve qu'il y a quelques ambiguïtés qu'il aimerait lever.

Relativement à l'article 22.3.2., il est précisé que la CFEC sera composée de 16 membres « qui peuvent ne pas être tous entraîneurs de clubs »... qu'est-ce que cela signifie ?

Stéphanie Daval rappelle que le souhait de la CRTF a été de pallier au défaut de définition du mot entraîneur. Pour Patrice Maurin, en l'absence de personne titulaire d'un diplôme d'Etat (BE DE, STAPS ou conseiller technique honoraire) pour telle ou telle discipline, il convient simplement de prévoir une dérogation à la règle, par exemple par une personne titulaire d'un BF. Certains rappellent que le DE et le BE Sports de Glace sont des diplômes génériques.

Ludovic Le Guennec soulève l'hypothèse des chorégraphes ou professeurs de danse ? Il faut trouver selon Djamel Cheikh une définition assez générique sans l'écrire à la Prévert. Il est certain que trouver la bonne formulation est complexe. Ne pas exclure, ne pas intégrer des personnes indésirables entre guillemets sous prétexte qu'on aurait mal défini. Qui va voter ? le Bureau Exécutif ? Le Bureau Exécutif doit pouvoir se garder un peu de légitimité sur le choix des candidats. Djamel Cheikh a connu des entraîneurs bénévoles non diplômés mais d'une très grande qualité, parfois plus compétents que certains diplômés d'Etat. On est en France dans une culture du diplôme.

Au Conseil Fédéral, il a été soulevé le cas de gens qui sont BF1 ou BF2 et qui auraient en parallèle des diplômes de professeurs de danse et enseigneraient au sein des groupements. Mylène Sechaud soutient la position de Djamel Cheikh... l'arbitrage du Bureau Exécutif est sage. Stéphanie Daval compare avec la définition d'un membre du Comité Ethique (« Faire état d'un parcours professionnel reconnu, notamment en matière juridique, déontologique, scientifique, sportive, universitaire ou managériale ») avec le Conseil Fédéral qui en l'occurrence fait un travail d'analyse avant de voter.

Patrice Maurin consent qu'il ne faut pas se fermer la porte. Donc la formulation initiale proposée par la CRTF semble convenir. Un membre de la CFEC doit être entraîneur ou avoir été entraîneur.

Un travail est fait directement sur le texte. Au final, après échanges, il est proposé de réécrire ainsi le texte : « La Commission est composée, outre son Président, de seize (16) membres, qui sont ou ont été tous Entraîneurs, en exercice ou non, titulaires ou non d'une carte professionnelle, rémunérés ou non, à l'exception des Conseillers Techniques Sportifs en activité, placés auprès de la FFSG, choisis à raison de deux (2) par discipline ou bloc de disciplines relevant d'une C.S.N.. ».

Guillemette Ancelet valide, Mylène Sechaud aussi, puis collégialement tous les autres membres approuvent.

Ludovic Le Guennec souhaite soulever la notion de mésintelligence au sein des CSN telle qu'écrite à l'article 21.4. du Règlement Intérieur révisé. Une Assemblée spéciale de Discipline peut être convoquée quand on peut constater de la mésintelligence, dit le texte. Cela semble confus.

Stéphanie Daval précise que ce texte n'a pas du tout fait l'objet de revue par la CRTF (simple déplacement). Il semble, selon elle, écrit en parallèle à une disposition existante en droit des sociétés et n'a pas pris l'initiative de le supprimer. Néanmoins en effet elle pense qu'il serait plus judicieux de dire quand il se passe tel problème on peut révoquer tel membre. Car que ce passerait-il si une seule personne décidait de parasiter une CSN pour qu'elle soit dissoute dans son ensemble alors que les autres membres sont travailleurs et efficaces ? Ludovic Le Guennec adhère : le concept de mésintelligence est trop abstrait, trop flou.

La question est soulevée de savoir s'il faut envisager un travail en CRTF d'écriture de conditions de révocation pour tous les organes ou commissions ? Quid d'une CSN qui, en parfaite bonne entente (par opposition à mésintelligence) irait à l'encontre de l'intérêt du sport et des sportifs ?

Il est convenu d'organiser une réunion sur ce point...

Gwenaëlle Noury demande s'il subsiste des questions ou observations ?

Faute de réponse, il est fait le constat de la fin de la séance ce jour.

### III. Questions diverses

Stéphanie Daval rappelle que les procès-verbaux des précédentes réunions de même que le parcours de sélection PAS révisé seront soumis au Vote du Bureau Exécutif d'ici la fin de la semaine prochaine (avec un délai de 3 jours) par un vote en ligne.

Elle demande donc à chacun de formuler au plus vite ses retours sur les projets de procès-verbaux qu'elle enverra à nouveau au cours du weekend avec celui de ce jour.

Une prochaine réunion du Bureau Exécutif, qui sera une réunion commune avec le Conseil Fédéral, se tiendra à une date non encore définie.

Gwenaëlle Noury remercie tout le monde pour ce travail collégial.

*En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 19h30.*

*Secrétaire de séance :*

**Stéphanie DAVAL**  
Secrétaire Générale



**Gwenaëlle NOURY**  
Présidente

